



ÉCOLE AMBASSADRICE

européen'

Programme 'Ecole/Lycée ambassadeurs du parlement européen'

publié le 20/04/2023 - mis à jour le 30/04/2023

Les LP prioritaires pour l'appel à candidature pour le programme 'Ecole/Lycée ambassadeurs du parlement

Descriptif :

Appel à candidature pour participer au programme 'Ecole/Lycée ambassadeurs du parlement européen' : les LP prioritaires ! Candidatures simples à monter, à déposer avant le 12 mai.

Sommaire :

- Qu'est-ce que le programme École ambassadrice du Parlement européen ?
- Quels lycées peuvent postuler ?
- Quel est le mode opératoire ?

Après une pause en 2022-2023 et à la veille d'une année très importante pour le Parlement, puisqu'elle donnera lieu aux élections européennes en mai 2024, le programme "**École ambassadrice du Parlement européen**" pourra accueillir 15 à 20 nouveaux lycées à la rentrée de septembre 2023.

● Qu'est-ce que le programme École ambassadrice du Parlement européen ?

Le programme **École ambassadrice du Parlement européen** a été créé en 2015. Il donne aux élèves et enseignants des lycées professionnels la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur l'Europe et de comprendre comment participer à la vie démocratique de l'Union européenne. Les lycées du programme mettent en œuvre des activités, comme la création d'un Point d'information sur l'Europe ou l'organisation d'événements, par exemple à l'occasion de la Journée de l'Europe, le 9 mai.

Pour les aider dans cette démarche, des sessions d'information sont organisées pour les enseignants. Des ressources pédagogiques sont fournies. La participation au programme permet également aux enseignants de participer à des séminaires au Parlement européen, à Bruxelles et à Strasbourg.

Les écoles ambassadrices, ce sont aujourd'hui plus d'une centaine de lycées professionnels à travers toute la France. Elles font partie d'un réseau de plus de **4 000 enseignants et 25 000 lycéens** à l'échelle de l'Union européenne.

● Quels lycées peuvent postuler ?

Pour la sélection, plusieurs critères seront pris en compte :

- ▶ le lycée doit être un **lycée professionnel**,
- ▶ **la motivation des enseignants** sera le principal critère de sélection. Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà accompli de nombreuses activités européennes, mais la volonté d'ouverture à l'Europe sera importante et devra être étayée, dans la mesure du possible, par des exemples concrets de projets à accomplir l'année 2023-2024,
- ▶ **la localisation du lycée** pourra être prise en compte : à candidature égale, les lycées situés dans un département, où il n'y a pas encore d'école ambassadrice, seront retenus en priorité.

La motivation n'a pas besoin d'être trop formelle, elle peut même se faire sous la forme d'un simple mail.

Il est attendu des lycées candidats qu'ils expliquent, en quelques phrases, en quoi faire partie du programme serait, pour eux, un plus et ce qu'ils aimeraient faire dans le cadre du programme. Il n'est besoin d'avoir déjà mené de nombreuses actions européennes (mais s'il y en a eu, elles peuvent, bien sûr, être mentionnées). Ce qui compte est

l'envie de mettre en place des activités, avec quelques exemples de projets si possible.

Les projets peuvent être très simples, comme un quiz sur l'Europe, une exposition sur l'Europe, etc. Le but du programme est, justement, d'aider les lycées à mettre en place des activités autour de l'Europe. Ils est, par conséquent, tout à fait possible, d'indiquer que l'on n'y est pas encore parvenu, faute de temps ou pour toute autre raison.

● Quel est le mode opératoire ?

À ce jour, il existe un fichier de 45 lycées ayant manifesté leur intérêt pour le programme au cours des derniers mois. Ces derniers vont être invités à postuler officiellement. Ils devront accompagner leur candidature d'un **accord de principe de leur proviseur.e** et d'une **courte lettre de motivation**.

Quel est le calendrier ?

- La période de candidature est ouverte dès ce jour, jusqu'au **vendredi 12 mai 2023**.
- À partir du lundi 22 mai, chaque DAREIC concerné.e sera contacté.e pour étudier conjointement les candidatures reçues.
- La sélection prendra fin le vendredi 9 juin 2023.

Contact : **Claire Le Cam - DRAREIC**

Claire.Le-Cam@ac-poitiers.fr



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.